

Enfants et jeunes en situation de handicap : pour un accompagnement global

Déclaration du Groupe CFDT et Environnement et nature

Plusieurs lois fondatrices, et notamment celle du 11 février 2005, ont beaucoup fait pour l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap ; le nombre de pétitions sur les obstacles rencontrés au quotidien montre s'il en était besoin qu'il y a encore du chemin à faire pour que les principes énoncés par la loi s'inscrivent dans la réalité, même si bien des progrès ont été accomplis en la matière.

L'une des principales difficultés demeure la complexité des dispositifs et des interlocuteurs, qui, sans doute, tente de répondre à l'égale complexité des situations individuelles, mais place les jeunes et leurs familles dans des labyrinthes dont il est parfois bien difficile de sortir. Cet avis part du principe que ce n'est pas aux jeunes et à leur famille de dénouer cette complexité, mais qu'il revient aux pouvoirs publics de les accompagner pour trouver les solutions qui conviennent à chacune et chacun. Qu'il s'agisse de scolarité, de soins, de loisirs, cette exigence de simplification et de fluidité des parcours est présente dans plusieurs des préconisations.

Le nombre d'enfants et de jeunes en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire est aujourd'hui de 338 000. Si l'augmentation du taux de scolarisation représente un grand progrès depuis 2005, de nombreuses familles sont encore dans l'attente d'une réponse pour leur enfant. De plus, ces chiffres cachent des réalités très diverses : inclusion souvent à temps très partiel, accompagnement insuffisant, conditions pédagogiques difficiles. L'avis préconise de baisser le nombre d'élèves dans les classes concernées ; mais surtout, et cela nous semble encore plus important, il demande que les personnels spécialisés (notamment les AESH), majoritairement féminins, soient plus nombreuses, mieux formées et placées dans une situation professionnelle plus stable, pour être en mesure d'adapter les réponses à chacune et chacun et d'assurer une bonne coordination de ces réponses.

L'avis réaffirme l'importance d'un repérage et d'un diagnostic précoces, permettant un meilleur accompagnement. Notre assemblée a voté récemment un avis - *Pour des élèves en meilleure santé* - montrant l'insuffisance des dispositifs de santé scolaire. Pour nos deux groupes, plusieurs de ses préconisations restent d'actualité et le présent avis les rappelle. Diagnostic, puis accompagnement et soins nécessaires : le reste à charge pour les familles demeure trop important dans bien des cas. Au-delà d'une meilleure prise en charge par l'assurance maladie, la proposition d'instaurer un régime forfaitaire, sur le modèle de celui des affections longue durée, nous paraît particulièrement pertinente.

Le principe énoncé en 2005 de l'inclusion et d'une accessibilité égale pour tous ne doit pas concerner la seule scolarisation. Tous les enfants et tous les jeunes ont droit à des activités culturelles, artistiques, sportives, aux loisirs... Il est heureux que cet avis rappelle que l'accompagnement ne s'arrête pas à la porte de l'école ou de l'établissement spécialisé et demande que les associations qui accueillent ces enfants et ces jeunes soient aidées pour pouvoir assumer cette mission.

Le groupe environnement et nature et le groupe CFDT ont voté cet avis.